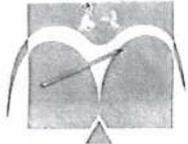


01 - 00055571

213
Mod 2.0



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

COPIE D'UN ACTE DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES EN VERTU DES LOIS ORDONNÉES SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET ASBL

Déposé / Reçu le
07 FEV. 2017
au greffe du tribunal de commerce
Francophonie de Bruxelles

N° d'entreprise : 0403091220
Dénomination
(en entier) : **SOLVAY SA**
Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Siège : Rue de Ransbeek 310 - 1120 Bruxelles
Objet de l'acte : **POUVOIRS**

Pouvoirs : Quitterie de pelleport

1. En sa réunion du 27 janvier 2017, le Comité Exécutif a, conformément à l'article 24, al. 2 des statuts, adopté les pouvoirs de représentation qui lui sont délégués comme suit:

A la date du 1er janvier 2017, Madame Quitterie de Pelleport, domiciliée Allée du Cloître 7 1000 Bruxelles a remplacé Monsieur Jean-Pierre Labroue pour les affaires juridiques.

Madame Quitterie de Pelleport a, par conséquent, dans le cadre de la sphère de compétences qui lui a été déléguée le pouvoir d'agir seule pour toute décision jusqu'à un montant de 10 millions d'euros.

La présente délégation de pouvoirs est sans préjudice de l'existence de pouvoirs spéciaux conférés par le Conseil d'Administration ou le Comité Exécutif ni du pouvoir de représentation générale conféré par l'article 24, al. 1 des statuts à deux administrateurs agissant conjointement dont le Président du Conseil et/ou un membre du Comité Exécutif.

Pouvoirs conférés à Maria Alcon et Karim Hajjar

2. Conformément à l'article 18 des statuts et aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société du 12 novembre 2014 (publiées aux Annexes du Moniteur belge le 18 décembre 2014 sous le numéro 0224219), le Comité Exécutif a décidé, en sa réunion du 27 janvier 2017, de conférer à Monsieur Karim Hajjar, domicilié à 133, Avenue Wellington, 1180 Bruxelles (Belgique) et à Madame Maria Alcon-Hidalgo, domiciliée à 18, Square du Val de la Cambre, 1050 Bruxelles (Belgique), chacun agissant seul, le pouvoir de représenter la société pour toutes les opérations financières n'impliquant pas de changement dans la structure financière de la Société et/ou du Groupe, relatives à :

- (a) tout engagement externe de la Société et/ou du Groupe à long ou moyen terme (tel que notamment pour les garanties, les emprunts, les lignes de crédit), à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ;
- (b) tout engagement interne à long ou moyen terme sans limite de montant ;
- (c) l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires ainsi que tout contrat relatif à la gestion desdits comptes bancaires (tels que notamment les contrats de cash pooling, contrats Swift Net) ;
- (d) tout dépôt bancaire et sortie de fond (dont notamment les découverts bancaires), à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ;
- (e) toute opération journalière relative à des produits financiers dérivés (dont notamment les produits financiers dérivés de type « swap », « forward », « A.R.O. », « I.R.S. », « Vanilla ») ainsi que les contrats ISDA régissant lesdites opérations financières, à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ; et
- (f) tout nouveau produit financier dérivé, à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération.

Monsieur Karim Hajjar et Madame Maria Alcon-Hidalgo :

- ne pourront sous-déléguer les pouvoirs visés ci-dessus aux points (a) et (f) ;
- pourront subdéléguer les pouvoirs visés ci-dessus aux points (b), (c), (d) et (e) à deux personnes agissant conjointement ;

P. Juéry
Membre du Comité exécutif

JP Clamadieu
Administrateur, Président du Comité Exécutif

Copie extrait conforme dressé le

13 MARS 2019

Le Greffier, ASSUMÉ
M de SCOOPER

DS

Greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Service des Personnes Morales et ASBL
Date : 13 MARS 2019
Vol. , n°

Droits acquittés p.x. 1,75
Le Greffier, ASSUMÉ
M de SCOOPER

DS

Vu par Nous M^r ERIC MILLE
Juge-Président du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles pour légalisation
de la signature de M M de SCOOPER

de notre juridiction apposée
sur ce document
Bruxelles, le 13/03/2019

[Signature of Eric Mille]

Vu au SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE
pour légalisation de la signature de
M. Mille Eric
Bruxelles, le 14 MARS 2019

Le fonctionnaire délégué,

[Signature of Fabienne Van Belle]
Fabienne VAN BELLE



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Land/Pays/Land	BELGIË - BELGIQUE - BELGIEN
2. Deze openbare akte is ondertekend door : Le présent acte a été signé par : Diese öffentliche Urkunde ist unterschrieben von :	Van Belle, Fabienne
3. Handelend in hoedanigheid van : Agissant en qualité de : In seiner/ihrer Eigenschaft als :	Gedelegeerde ambtenaar/Fonctionnaire délégué/Beaufragter Beamter
4. Is voorzien van het zegel van : Est revêtu du sceau de : Sie ist versehen mit dem Siegel des/der :	FOD Justitie/SPF Justice/FÖD Justiz
Voor echt verklaard / Attesté / Bestätigt	
5. Te Brussel/A Bruxelles/In Brüssel	6. Op/Le/Am : 14-03-19
7. Door FOD Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel en Ontwikkelingssamenwerking Par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement Durch FÖD Auswärtige Angelegenheiten, Außenhandel und Entwicklungszusammenarbeit	
8. Onder Nr./Sous le n°/Unter Nr. : 190338289102	
9. Stempel/Sceau/Stempel:	10. Ondertekening/Signature/Unterschrift:
	 Digitally signed by FPS Foreign Affairs Belgium

Prijs/Prix/Preis: **20 EUR**

Deze Apostille waarborgt de authenticiteit van de inhoud van het document niet.

Cette Apostille ne garantit pas l'authenticité du contenu du document.

Diese Apostille dient nicht dem Beweis des Authentizität des Inhalts des Dokuments.

Ongeldige elektronische handtekening?

Signature électronique invalide?

Ungültige elektronische Unterschrift?

legalisation.diplomatie.be/heln

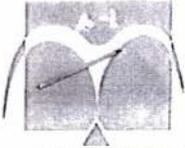
Deze Apostille controleren?

Vérifier cette Apostille?

Diese Apostille überprüfen?

legalweb.diplomatie.be





011 - 00000000

213
Mod 2.0

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

COPIE D'UN ACTE DEPOSE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE FRANCOPHONE DE BRUXELLES EN VERTU DES LOIS ORDONNEES SUR LES SOCIETES COMMERCIALES ET ASBL

Déposé / Reçu le
17 JANV. 2017
au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0403091220
Dénomination
(en entier) : **SOLVAY SA**
Forme juridique : SOCIETE ANONYME
Siège : Rue de Ransbeek 310 - 1120 Bruxelles

Objet de l'acte : POUVOIRS

Pouvoirs : Quitterie de pelleport

1. En sa réunion du 27 janvier 2017, le Comité Exécutif a, conformément à l'article 24, al. 2 des statuts, adopté les pouvoirs de représentation qui lui sont délégués comme suit:

A la date du 1er janvier 2017, Madame Quitterie de Pelleport, domiciliée Allée du Cloître 7 1000 Bruxelles a remplacé Monsieur Jean-Pierre Labroue pour les affaires juridiques.

Madame Quitterie de Pelleport a, par conséquent, dans le cadre de la sphère de compétences qui lui a été déléguée le pouvoir d'agir seule pour toute décision jusqu'à un montant de 10 millions d'euros.

La présente délégation de pouvoirs est sans préjudice de l'existence de pouvoirs spéciaux conférés par le Conseil d'Administration ou le Comité Exécutif ni du pouvoir de représentation générale conféré par l'article 24, al. 1 des statuts à deux administrateurs agissant conjointement dont le Président du Conseil et/ou un membre du Comité Exécutif.

Pouvoirs conférés à Maria Alcon et Karim Hajjar

2. Conformément à l'article 18 des statuts et aux résolutions prises par le conseil d'administration de la Société du 12 novembre 2014 (publiées aux Annexes du Moniteur belge le 18 décembre 2014 sous le numéro 0224219), le Comité Exécutif a décidé, en sa réunion du 27 janvier 2017, de conférer à Monsieur Karim Hajjar, domicilié à 133, Avenue Wellington, 1180 Bruxelles (Belgique) et à Madame Maria Alcon-Hidalgo, domiciliée à 18, Square du Val de la Cambre, 1050 Bruxelles (Belgique), chacun agissant seul, le pouvoir de représenter la société pour toutes les opérations financières n'impliquant pas de changement dans la structure financière de la Société et/ou du Groupe, relatives à :

(a) tout engagement externe de la Société et/ou du Groupe à long ou moyen terme (tel que notamment pour les garanties, les emprunts, les lignes de crédit), à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ;

(b) tout engagement interne à long ou moyen terme sans limite de montant ;

(c) l'ouverture et la fermeture de comptes bancaires ainsi que tout contrat relatif à la gestion desdits comptes bancaires (tels que notamment les contrats de cash pooling, contrats Swift Net) ;

(d) tout dépôt bancaire et sortie de fond (dont notamment les découverts bancaires), à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ;

(e) toute opération journalière relative à des produits financiers dérivés (dont notamment les produits financiers dérivés de type « swap », « forward », « A.R.O. », « I.R.S. », « Vanilla ») ainsi que les contrats ISDA régissant lesdites opérations financières, à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération ; et

(f) tout nouveau produit financier dérivé, à concurrence d'un montant maximal de 150.000.000 EUR par opération.

Monsieur Karim Hajjar et Madame Maria Alcon-Hidalgo :

• ne pourront sous-déléguer les pouvoirs visés ci-dessus aux points (a) et (f) ;

• pourront subdéléguer les pouvoirs visés ci-dessus aux points (b), (c), (d) et (e) à deux personnes agissant conjointement ;

P. Juéry
Membre du Comité exécutif

JP Clamadieu
Administrateur, Président du Comité Exécutif

Pour extrait conforme dressé le

13 MARS 2019

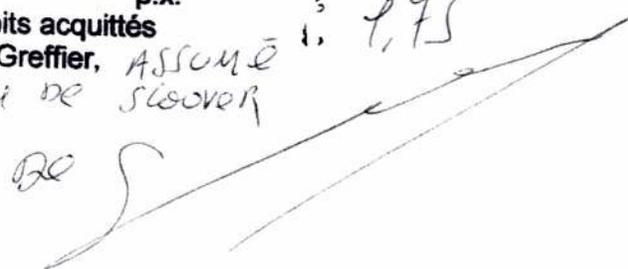
Le Greffier, ASSUMÉ
M DE SCOOPER

DS


Greffier du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Service des Personnes Morales et ASBL

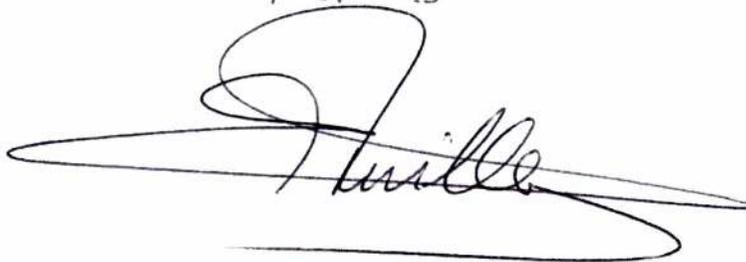
Date : 13 MARS 2019
Vol. , n°

p.x.
Droits acquittés 1,75
Le Greffier, ASSUMÉ
M DE SCOOPER

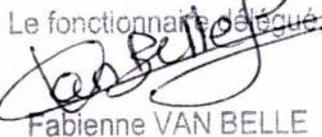
DS


Juge Vu par Nous M^{re} ERIC MELLE
Président du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles pour légalisation
de la signature de M M DE SCOOPER

de notre juridiction apposée
sur ce document
Bruxelles, le 13/03/2019



Vu au SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE
pour légalisation de la signature de
M. Melle Eric
Bruxelles, le 14 MARS 2019

Le fonctionnaire délégué,

Fabienne VAN BELLE



Joint Stock Company
Statement

Declaración de Sociedad
Anónima de Capital Abierto.

Declaramos que Solvay S.A., una compañía belga, con sede en la Rue de Ransbeek, n° 310 a 1120 Bruselas, Bélgica, identificada con el número RPM 403 091 220, es una sociedad anónima de capital abierto, por lo tanto, no posee una persona física como beneficiario final. Se adjuntan las pantallas de la bolsa Euronext como comprobación.

We declare that Solvay S.A., a Belgian company established pursuant to the laws of Belgian, with principal place of business at Rue de Ransbeek, n° 310 to 1120, identified under the number RPM 403 091 220, is a joint stock company, therefore it does not have a natural person as final beneficiary. To attest this information the screens of the Stock Exchange are attached.

Signature: 
Name: Quitterie de Pelleport
Group General Counsel
Title: SOLVAY SA

Le Notaire Bernard WILLOCX, soussigné,
de résidence à Bruxelles, certifie que la (les)
signature(s) apposée(s) ci-dessus
est (sont)
bien celle(s) de Madame
Quitterie de PELLEPORT.
Bruxelles, le 13.03.2019



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Land/Pays/Land	BELGIË - BELGIQUE - BELGIEN
2. Deze openbare akte is ondertekend door : Le présent acte a été signé par : Diese öffentliche Urkunde ist unterschrieben von :	Willocx, Bernard
3. Handelend in hoedanigheid van : Agissant en qualité de : In seiner/ihrer Eigenschaft als :	Notaris/Notaire/Notar
4. Is voorzien van het zegel van : Est revêtu du sceau de : Sie ist versehen mit dem Siegel des/der :	Bernard WILLOCX, Notaire
Voor echt verklaard / Attesté / Bestätigt	
5. Te Brussel/A Bruxelles/In Brüssel	6. Op/Le/Am : 14-Mar-19
7. Door FOD Buitenlandse Zaken, Buitenlandse Handel en Ontwikkelingssamenwerking Par le SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement Durch FÖD Auswärtige Angelegenheiten, Außenhandel und Entwicklungszusammenarbeit	
8. Onder Nr./Sous le n°/Unter Nr. : 190301632875	
9. Stempel/Sceau/Stempel:	10. Ondertekening/Signature/Unterschrift:
	

Prijs/Prix/Preis: **20.00** EUR

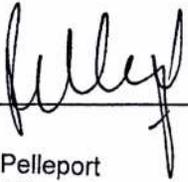
Deze Apostille waarborgt de authenticiteit van de inhoud van het document. Cette Apostille ne garantit pas l'authenticité du contenu du document. Diese Apostille dient nicht dem Beweis des Authentizität des Inhalts des Dokuments.		
Ongeldige elektronische handtekening? Signature électronique invalide?		Deze Apostille controleren? Vérifier cette Apostille?
Ungültige elektronische Unterschrift? legalisation.diplomatie.be/help		Deze Apostille überprüfen? legalweb.diplomatie.be

Joint Stock Company
Statement

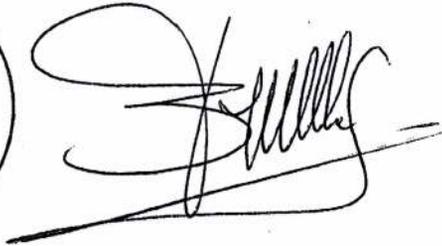
Declaración de Sociedad
Anónima de Capital Abierto.

Declaramos que Solvay S.A., una compañía belga, con sede en la Rue de Ransbeek, n° 310 a 1120 Bruselas, Bélgica, identificada con el número RPM 403 091 220, es una sociedad anónima de capital abierto, por lo tanto, no posee una persona física como beneficiario final. Se adjuntan las pantallas de la bolsa Euronext como comprobación.

We declare that Solvay S.A., a Belgian company established pursuant to the laws of Belgian, with principal place of business at Rue de Ransbeek, n° 310 to 1120, identified under the number RPM 403 091 220, is a joint stock company, therefore it does not have a natural person as final beneficiary. To attest this information the screens of the Stock Exchange are attached.

Signature: 
Name: Quitterie de Pelleport
Title: Group General Counsel
SOLVAY SA

Le Notaire Bernard WILLOUX, soussigné,
de résidence à Bruxelles, certifie que la (les)
signature(s) apposée(s) *Quitterie de Pelleport*
..... est (sont)
bien celle(s) de *Mme Quitterie de PELLEPORT*
Bruxelles, le *13.03.2019*



Le Notaire Bernard WILLOCX, soussigné,
de résidence à Bruxelles, certifie que la (les)
signature(s) apposée(s) ... au verso ...

est (sont)
bien celle(s) de ... Madame ...
Quintie de PELLEPORT ...

Bruxelles, le ... 13.03.2019 ...



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Bernard Willocx".